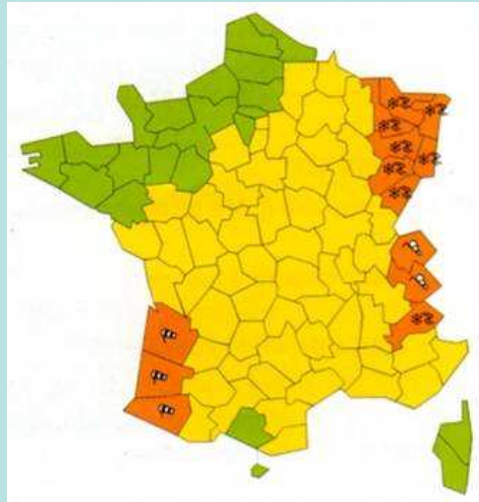




LA VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

Elle est composée d'une carte de la France métropolitaine qui signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures.



Chaque département est ainsi coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

La carte est disponible en permanence sur www.meteo.fr. Elle est réactualisée 2 fois par jour, à 06 h et 16 h, et plus souvent si nécessaire.

En cas de vigilance orange ou rouge sur un département, un pictogramme précise le type de phénomène prévu :

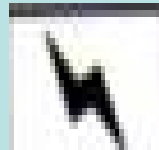
vents violents



pluies – inondations



orages



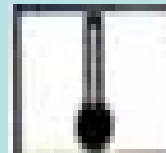
neige – verglas



avalanches



canicule – grand froid



La carte est accompagnée de bulletins de suivi, réactualisés aussi fréquemment que nécessaire.

Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et **des conseils de comportement** définis par les Pouvoirs publics.

Les médias disposent également de ces éléments et peuvent communiquer une information en cas de danger.

LES CONSEILS DE VIGILANCE

VERT : *pas de vigilance particulière.*

JAUNE : *soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (mistral, orage d'été, montée des eaux...) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.*

ORANGE : *soyez très vigilants; des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les Pouvoirs publics.*

ROUGE : *une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les Pouvoirs publics.*

